https://www.saintsebastien.fr/securite-prevention/securite/la-videoprotection-des-batiments-publics/

La vidéoprotection des bâtiments publics

13 décembre 2021

Un outil de protection et non de surveillance

La municipalité a fait le choix de la vidéoprotection pour enrayer les vols et dégradations ainsi que les coûts importants que cela représente à chaque délit.

Il s'agit avant tout d'un outil dissuasif, complémentaire des actions menées par la police municipale, la police nationale et l'ensemble des services municipaux.

Les images sont conservées pendant 15 jours et ne seront exploitées qu'à la suite d'une réquisition judiciaire.

27 sites et 66 caméras

Les lieux ayant déjà connus des antécédents de vols ou dégradations ont été équipés de caméras en priorité :

- Hôtel de Ville
- Maison des associations René Couillaud
- École municipale de musique
- Maison de la petite enfance
- Médiathèque
- Service culturel
- Centre de loisirs Aimée Verbe
- Salle de L'ESCALL
- Salle de la Noë Cottée
- Stade René Massé
- Allée André Guilbaud, à proximité du golf
- Groupe scolaire Jean de la Fontaine
- Groupe scolaire Marie Curie
- Salle d'éveil de la Fontaine
- Centre socioculturel de la Fontaine

- Anneau cycliste de l'Ouche Quinet
- Gymnase du Douet et accès aux jardins familiaux
- Gymnase de la Profondine
- Gymnase de Chantepie
- Gymnase Luc Abalo
- Gymnase de l'Ouche Quinet
- Gymnase de la Marteliière
- Stade des Gripôts

- Hôtel des entreprises
- Manifestation publiques
- Boulodrome

Qui peut visionner les images ?

Selon les dispositions de la loi n°95-73 modifiée du 21 janvier 1995 (article 10 et 10-1), les images prises sur la voie publique ne peuvent être visionnées que par des autorités publiques compétentes en matière de voie publique.

Contact

Police municipale
6 rue du Général de Gaulle
44230 Saint-Sébastien-sur-Loire

02 40 80 86 03

Écrire

Du lundi au vendredi
8h30-12h00 et 14h00-17h00

Documents à télécharger

- **Liste des textes de référence sur la vidéoprotection**
  pdf | 44.60 Ko
- **Loi 95-73 du 21 janvier 1995 (LOPS)**
  pdf | 73.55 Ko

- Contact
- Documents